

SÉANCE DU 12 MARS 2025

Date de convocation : 07/03/2025 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15
L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Isabelle RENOUARD, Gérard PASEK, Françoise RUFFAULT, Patrick LERETEUX, Hélène KERBRAT, Magalie DUFOUR, Bertrand NUFFER, Karine GUIBAUDET, Tristan LE HEGARAT, Cécile GUILLEMAUT, Pierre-Antoine VITEL.

Absents : Monsieur Pierre MOIRE ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Antoine VITEL.

Secrétaire : Monsieur Gildas BOUREL.

2025-14 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2025.

2025-15 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2025.

Les articles 92 et 93 de la loi relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique ont introduit de nouvelles dispositions au sein du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entre autres, l'obligation de présenter annuellement un état des indemnités de toute nature perçues par les membres des conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux au titre de tout et des toutes fonctions exercées.

Il est ainsi fait état des indemnités perçues par le conseil municipal au titre de l'année 2024.

INDEMNITES DES ELUS 2024				
Nomr Prénom	Mandat	Indemnité	Total prélèvement	Total chargé
BOURNONVILLE Noël	Maire	17 801.88 €	6 255.60 €	24 057.48 €
DETOC Josiane	Adjoint au maire	5 179.32 €	217.56 €	5 396.88 €
LERETEUX Patrick	Adjoint au maire	5 179.32 €	217.56 €	5 396.88 €
RENOUARD Isabelle	Adjoint au maire	5 179.32 €	217.56 €	5 396.88 €
BOUREL Gildas	Adjoint au maire	5 179.32 €	217.56 €	5 396.88 €
DUFOUR Magalie	Conseiller municipal	2 959.56 €	124.32 €	3 083.88 €
GUIBAUDET Karine	Conseiller municipal	2 959.56 €	124.32 €	3 083.88 €
PASEK Gérard	Conseiller municipal	2 959.56 €	124.32 €	3 083.88 €
RUFFAULT Françoise	Conseiller municipal	2 959.56 €	124.32 €	3 083.88 €
LE HEGARAT Tristan	Conseiller municipal	1 233.12 €	51.84 €	1 284.96 €
KERBRAT Hélène	Conseiller municipal	636.36 €	26.76 €	663.12 €
MOIRE Pierre	Conseiller municipal	636.36 €	26.76 €	663.12 €
NUFFER Bertrand	Conseiller municipal	636.36 €	26.76 €	663.12 €
GUILLEMAUT Cécile	Conseiller municipal	636.36 €	26.76 €	663.12 €
VITEL Pierre-Antoine	Conseiller municipal	636.36 €	26.76 €	663.12 €
Total		54 772.32 €	7 808.76 €	62 581.08 €

2025-16 TARIFS MINI CAMPS 2025

Le centre de loisirs de Saint-Médard-sur-Ille organisera durant l'été 2025, deux mini camps : du 7 au 11 juillet et du 15 au 18 juillet.

Le premier mini camp accueillera 18 enfants de 9 à 11 ans et le second 18 enfants de 7 à 8 ans.

Au cours de ces mini camps plusieurs activités seront organisées : L'équitation, le VTT, l'accrobranche etc.

Le financement de ces mini camps repose sur 3 ressources, d'une part une participation de la CAF, d'autre part une prise en charge d'un forfait journalier ainsi que du transport par la municipalité et enfin une participation des familles.

Un travail de prévision budgétaire a été entrepris afin d'élaborer un projet de grille tarifaire.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la mise en place des tarifs relatifs aux mini-camps 2025.

23

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place des mini-camps pour l'année 2025,
- **Approuve** les tarifs suivant :

Mini Camps 2025 : 7-8 ans pour 4 jours	
300-559	128.00 €
600-899	139.44 €
900-1499	150.88 €
1500-1999	157.92 €
2000 et +	164.96 €
Saint-Germain	164.96 €
Hors commune	275.00 €

Mini Camps 2025 : 9-11 ans pour 5 jours	
300-559	160.00 €
600-899	174.30 €
900-1499	188.60 €
1500-1999	197.40 €
2000 et +	206.20 €
Saint-Germain	206.20 €
Hors commune	275.00 €

2025-17 SUBVENTION EGLISE : FINANCEMENT DES ETUDES VISANT A LA RENOVATION DE L'EGLISE

En 2016, une étude sanitaire de l'église visant à étudier les désordres présents sur l'église en vue de réaliser de travaux de rénovation a été réalisée. Le marché lancé à cet effet prévoyait une tranche optionnelle concernant la réalisation de travaux. Celle-ci n'a pas été activée.

En 2024, la municipalité a souhaité relancer le dossier de rénovation de l'église.

Dans ce cadre elle a souhaité mettre à jour le diagnostic de 2016. L'objectif était multiple, d'une part déterminer les désordres en présences et déterminer les évolutions de ceux pointés en 2016, d'autre part estimer les coûts d'une rénovation du bâti, et enfin obtenir une priorisation des travaux à réaliser dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Une mise en concurrence a été réalisée et l'offre retenue fut celle du cabinet KLG pour un montant de 4 400.0€ HT.

Par ailleurs, le conseil départemental porte un dispositif d'aide à la restauration du patrimoine permettant le financement d'étude ou de travaux nommé « Ambition Commune ». Le projet de la

commune est éligible et peut être subventionné à hauteur de 50% des frais d'étude dans un maximum de 30 000.00€ HT.

24

Aussi, il est proposé au conseil municipal de délibérer, afin de solliciter le Conseil départemental pour l'attribution d'une subvention visant à financer l'étude de mise à jour du diagnostic de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** le conseil départemental pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du dispositif « Ambition Commune » à hauteur de 40% du montant des frais de l'étude.

2025-18 SUBVENTION AGENCE DE L'EAU : FINANCEMENT DE LA STATION D'EPURATION

La commune de Saint Médard sur Ille dispose pour le bourg d'une station d'épuration de type lagunage naturel, d'une capacité de 650 EH, mise en service en 2001, et atteignant sa capacité nominale.

La commune a lancé un projet de ZAC, qui, aménagée par la Terre & Toit (anciennement SADIV), sur une surface d'environ 11 ha, vise la réalisation d'un programme global de constructions d'environ 205 logements sur une surface plancher estimée à 25 630 m².

1 DESCRIPTION DE L'OPERATION

1-Dimensionnement :

Une échéance d'au moins 20 ans, est préconisée pour le dimensionnement d'une telle installation. Un rythme de construction de 8 logements par an a été défini et validé avec le COPIL lors des études de faisabilité (moyenne entre la production annuelle de logement observée sur la période 2000-2016 et l'objectif du SCoT). Ce rythme correspond à la moyenne du rythme défini aux OAP et du rythme défini par le SCoT.

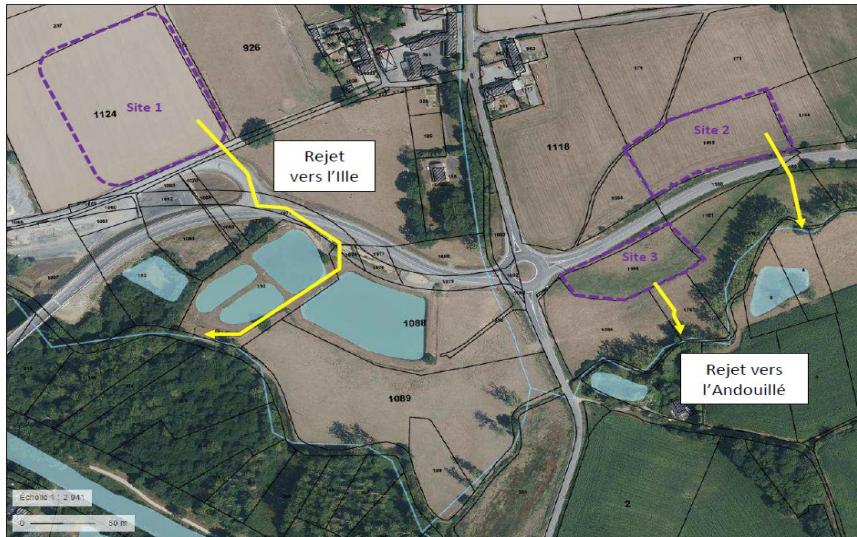
Ainsi, d'après les données d'urbanisme pour la commune de Saint Médard sur Ille et d'après les hypothèses considérées, la charge supplémentaire est estimée à 660 EH à horizon 20 ans.

Aussi la capacité retenue pour la future station d'épuration est de 1 200 EH.

2-Implantation :

Le SDA, préconisait plusieurs sites et envisageait plusieurs technologies. Considérant, les problématiques technico-économique le site numéro 3 a été retenu. Le milieu récepteur sélectionné étant ainsi l'Andouillé.

En effet les sites 1 et 2 auraient considérablement accru le coût de l'opération (augmentation du linéaire de réseau, traversé de la départementale), sans pour autant apporter une plus-value technique.



3- Technologie :

Au regard de ses avantages performance/coût, notamment en considérant les exigences de rejets vers l'Andouillé, le comité de pilotage de la commune de Saint-Médard-sur-Ille, a retenu le traitement par boues activées.

Le traitement par boues activées repose sur l'oxydation biologique de la pollution organique par des cultures libres, concentrées, oxygénées et brassées de façon artificielle.

Les lagunes sont actuellement alimentées par le refoulement du poste de relèvement principal. Le poste de relèvement actuel ne sera pas suffisant pour traiter les débits attendus en situation future.

Un redimensionnement du poste de relèvement et du réseau de transfert est donc nécessaire.

II PROCEDURE ET PLANNING PREVISIONNEL

Enfin, faisant suite aux conclusions de l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement, la municipalité a recruté par une procédure adaptée le maître d'œuvre qui réalisera cette opération. La société NTE a ainsi été notifiée de ce marché le 04/11/2022.

Par délibération n°2024-74 en date du 11 décembre 2024, le conseil municipal a validé le projet présenté dans le cadre de la phase PRO des études permettant ainsi de procéder au lancement des appels d'offres en vue de lancer la phase travaux.

Ce rapport a également permis de préciser le coût du projet. A ce jour le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT STEP			
Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Natures des dépenses	Montant HT	Natures des recettes	Montant
Etudes			
Maîtrise d'œuvre	53 163.50 €	DSIL	200 000.00 €
Études	90 000.00 €	Agence de l'eau	378 500.00 €
Diagnostic amiante et plomb	5 000.00 €	Fonds propre sur valeur HT	1 403 379.50 €
Levé topographique	1 500.00 €		
Étude de sol	22 370.00 €		
Mission de contrôle technique	8 240.00 €		
Mission de coordination SPS	4 446.00 €		
Contrôle réseau	7 000.00 €		
Frais de suivi de chantier	20 000.00 €		
Sous-total MOE/Études	211 719.50 €		
Travaux			
Terrassement	100 000.00 €		
Station : Filière eau	530 500.00 €		
Station : Généralités	538 000.00 €		
Station : Filière boue	195 000.00 €		
Options et imprévus	15 000.00 €		
Construction du réseau de transfert	291 660.00 €		
Traitement des lagunes	100 000.00 €		
Sous-total travaux	1 770 160.00 €		
Total	1 981 879.50 €	Total	1 981 879.50 €

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin de solliciter l'agence de l'eau pour l'attribution d'une subvention visant le financement de la construction de la station d'épuration pour un montant de 378 500€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** l'agence de l'eau pour l'attribution d'une subvention de 378 500€ visant au financement de la station d'épuration et la construction du nouveau poste de refoulement.

2025-19 COMPTES DE GESTIONS 2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion de la Commune, des budgets annexes Assainissement, ZAC, et du SPIC Photovoltaïque, établis par le receveur municipal pour l'exercice 2024 et correspondant aux comptes administratifs.

53000 - SAINT MEDARD SUR ILLE			
Etat de consommation des crédits			
Dépenses	Recettes		
Prévisions 1.546.941,54 €	Prévisions 1.546.941,54 €		
Réalisations 1.014.493,90 €	Réalisations 1.238.140,82 €		
Fonctionnement 532.447,64 € Détail	Fonctionnement 308.800,72 € Détail		
Prévisions 846.383,68 €	Prévisions 846.383,68 €		
Réalisations 307.938,48 €	Réalisations 143.015,01 €		
Investissement 538.445,20 € Détail	Investissement 703.368,67 € Détail		

Résultats budgétaires de l'exercice

53001 - SAINT MEDARD SUR ILLE ASST

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 608 331,11	54 445,07	2 662 776,18
Titres de recette émis (b)	47 634,71	52 308,78	99 943,49
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	47 634,71	52 308,78	99 943,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 608 331,11	54 445,07	2 662 776,18
Mandats émis (f)	56 183,39	46 724,71	102 908,10
Annulations de mandats (g)		295,04	295,04
Dépenses nettes (h = f - g)	56 183,39	46 429,67	102 613,06
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		5 879,11	
(h - d) Déficit	8 548,68		2 669,57

Résultats budgétaires de l'exercice

53002 - ST MEDARD SUR ILLE ZAC

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	189 316,15	103 626,62	292 942,77
Titres de recette émis (b)	94 359,07	95 555,09	189 914,16
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	94 359,07	95 555,09	189 914,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	189 316,15	103 626,62	292 942,77
Mandats émis (f)	94 957,08	95 555,09	190 512,17
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	94 957,08	95 555,09	190 512,17
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	598,01		598,01

Résultats budgétaires de l'exercice

53004 - ST MEDARD/ILLE PHOTOVOLTAIQUE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 861,73	9 189,85	18 051,58
Titres de recette émis (b)	6 517,03	4 640,78	11 157,81
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	6 517,03	4 640,78	11 157,81
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 861,73	9 189,85	18 051,58
Mandats émis (f)	6 785,82	8 258,57	15 044,39
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	6 785,82	8 258,57	15 044,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	268,79	3 617,79	3 886,58

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve les comptes de gestion 2024.

2025-20 COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur Le Maire sort de la salle (20h20). Il ne prend part ni à la présentation, ni au délibéré, ni au vote des comptes administratifs des budgets 2024.

Au terme de l'exercice 2024, il est présenté au conseil municipal, par M PASEK, les résultats de l'exécution budgétaire du budget principal et des budgets annexes.

Les comptes administratifs se résument ainsi :

BUDGET COMMUNE			
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
11	Charges à caractère général	336 114.29 €	326 879.51 €
12	Charges de personnel	612 618.80 €	595 107.90 €
14	Atténuations de produits	315.00 €	- €
023	Virement à la section d'investissement	500 895.67 €	- €
42	Opérations d'ordre de transfert	5 324.97 €	5 548.53 €
65	Autres charges de gestion courante	82 347.28 €	79 409.87 €
66	Charges financières	8 340.97 €	7 387.09 €
67	Charges exceptionnelles	600.00 €	- €
68	Dotation aux amortissements provisions	161.00 €	161.00 €
Total des dépenses de fonctionnement		1 546 717.98 €	1 014 493.90 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	433 163.04 €	433 163.04 €
13	Atténuations des charges	24 177.29 €	19 890.91 €
042	Opérations d'ordre de transfert	- €	- €
70	Produits des services	116 194.40 €	148 263.25 €
73	Impôts et taxes	157 032.00 €	161 531.44 €
731	Fiscalité locale	457 873.29 €	473 497.00 €
74	Dotations et participations	340 000.00 €	408 649.64 €
75	Autres produits de gestion courante	17 500.00 €	25 303.82 €
76	Produits financiers	777.96 €	781.20 €
77	Produits exceptionnels	- €	223.56 €
Total des recettes de fonctionnement		1 546 717.98 €	1 671 303.86 €
Résultat de fonctionnement		0.00 €	656 809.96 €

BUDGET COMMUNE			
Dépenses d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	46 000.00 €	20 283.60 €
21	Immobilisations corporelles	501 948.81 €	98 730.83 €
23	Immobilisations en cours	192 200.00 €	82 689.18 €
16	Emprunts et dettes assimilées	106 234.87 €	106 234.87 €
D001	Solde d'exéc. de la section d'invest. reporté	- €	- €
Total des dépenses d'investissement		846 383.68 €	307 938.48 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2024
001	Solde reporté	89 667.97 €	89 667.97 €
021	Virt de la section de fonctionnement	500 895.67 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	5 324.97 €	5 548.53 €
10	Dotations, fonds divers (dont affectation du résultat)	135 709.25 €	130 680.66 €
13	Subventions d'investissement	108 000.00 €	- €
27	Autres Immobilisations financières	6 785.82 €	6 785.82 €
Total des recettes d'investissement		846 383.68 €	232 682.98 €
Résultat d'investissement		- 0.00 €	75 255.50 €

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	16 100.00 €	14 315.22 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 803.27 €	10 803.27 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	23 319.50 €	20 822.72 €
66	Charges financières	488.46 €	488.46 €
023	Virement à la section d'investissement	3 583.84 €	- €
Total des dépenses de fonctionnement		54 445.07 €	46 429.67 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 445.07 €	6 445.07 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	48 000.00 €	44 455.40 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	708.31 €
Total des recettes de fonctionnement		54 445.07 €	52 308.78 €

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Dépenses de d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	3 835.32 €	3 835.32 €
20	Immobilisations Incorporelles	168 166.14 €	36 570.71 €
21	Immobilisation corporelles	2 400 580.80 €	9 332.29 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 445.07 €	6 445.07 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 303.78 €	29 303.78 €
Total des dépenses d'investissement		2 608 331.11 €	85 487.17 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
10	Apports Dotations et réserves	432 532.53 €	26 811.99 €
040	Opérations d'ordre entre section	23 319.50 €	20 822.72 €
13	Subventions investissement	440 329.64 €	- €
16	Emprunt et dettes assimilées	1 708 565.60 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 583.84 €	- €
Total des recettes d'investissement		2 608 331.11 €	47 634.71 €
Résultat d'investissement		- €	- 37 852.46 €

BUDGET ZAC			
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
11	Charges à caractère général		
12	Charges de personnel et frais assimilés	598.01 €	598.01 €
65	Charges de gestion courantes	991.62 €	- €
67	Charges exceptionnelles		
042	Opération d'amortissement	94 359.07 €	94 359.07 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	598.01 €	598.01 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	7 079.91 €	7 079.91 €
Total des dépenses de fonctionnement		103 626.62 €	102 635.00 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
70	Produits de service	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	8 071.53 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	94 957.08 €	94 957.08 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	598.01 €	598.01 €
Total des recettes de fonctionnement		103 626.62 €	95 555.09 €
Résultat de fonctionnement		- €	7 079.91 €

BUDGET ZAC			
Dépenses d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
13	Subvention d'investissement	8 071.53 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	94 957.08 €	94 957.08 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	86 287.54 €	86 287.54 €
Total des dépenses d'investissement		189 316.15 €	181 244.62 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	94 957.08 €	- €
40	Opération d'ordre de transfert entre section	94 359.07 €	94 359.07 €
20	Immobilisation corporelles	- €	
Total des recettes d'investissement		189 316.15 €	94 359.07 €
Résultat d'investissement		- €	86 885.55 €

BUDGET SPIC			
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	1 348.53 €	768.63 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	199.33 €	199.33 €
66	Charges financières	773.58 €	773.58 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 517.03 €	6 517.03 €
023	Virement à la section d'investissement	351.38 €	- €
Total des dépenses de fonctionnement		9 189.85 €	8 258.57 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 549.07 €	4 549.07 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	4 640.78 €	- €
Total des recettes de fonctionnement		9 189.85 €	9 189.85 €

BUDGET SPIC			
Dépenses d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	6 785.82 €	6 785.82 €
21	Immobilisations corporelles	2 075.91 €	- €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
Total des dépenses d'investissement		8 861.73 €	6 785.82 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 993.32 €	1 993.32 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 517.03 €	6 517.03 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		
021	Virement de la section de fonctionnement	351.38 €	- €
Total des recettes d'investissement		8 861.73 €	8 510.35 €
Résultat d'investissement		- €	1 724.53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2024 du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2024 du budget assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2024 du budget ZAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2024 du budget SPIC.

M LE MAIRE réintègre le conseil municipal 20h30.

Il est présenté au conseil municipal les propositions d'affectations des résultats du budget principal ainsi que des budgets annexes, qui sera par la suite invité à délibérer à leur sujet. Les propositions sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL :

Le compte administratif 2024 fait ressortir :

-Un excédent de la section de fonctionnement de 656 809.96€

-Un déficit de la section d'investissement de 75 255.50€

Il est proposé au conseil municipal :

D'affecter en section d'investissement – article 1068 : 110 000€

De reporter en section de fonctionnement au compte R002 : 546 809.96€

De reporter le résultat de clôture de la section d'investissement au compte D001 : 75 255.50€

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2024 fait ressortir :

-Un excédent de la section de fonctionnement de 5 879.11€

-Un déficit de la section d'investissement de 37 852.46€

Il est proposé au conseil municipal :

D'affecter en section d'investissement – article 1068 : 5 879.11€

De reporter le résultat de clôture de la section d'investissement au compte D001 : 37 852.46€

BUDGET ZAC :

Le compte administratif 2024 fait ressortir :

-Un déficit de la section de fonctionnement de 7 079.91€

-Un déficit de la section d'investissement de 86 885.55€

Il est proposé au conseil municipal :

De reporter le résultat de clôture la section de fonctionnement – article 002 : 7 079.91€ 33

De reporter le résultat de clôture de la section d'investissement au compte D001 : 86 885.55€

BUDGET SPIC

Le compte administratif 2024 fait ressortir :

-Un excédent de la section de fonctionnement de 931.28€

-Un excédent de la section d'investissement de 1 724.53€

Il est proposé au conseil municipal :

De reporter en section de fonctionnement au compte R002 : 931.28€

De reporter le résultat de clôture de la section d'investissement au compte R001 : 1 724.53€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget principal présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget assainissement présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget ZAC présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget SPIC présenté.

2025-22 BUDGET 2025 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, ainsi que les instructions comptables et budgétaires M57, M4 et M49.

Considérant que les budgets annexes Assainissement, ZAC, et SPIC Photovoltaïque, n'ont pas leurs propres services et qu'en conséquence ce sont les moyens généraux de la Commune qui sont utilisés, il est proposé au conseil municipal une répartition des charges de personnels telle que :

Budget	Montant BP 2025
Assainissement	10 803.27 €
ZAC	199.34 €
SPIC	199.34 €
Total	11 201.94 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le remboursement de charges de personnel par les budgets annexes tel que présenté.

2025-23 FISCALITE : TAUX 2025

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition.

Pour rappel les taux actuellement en vigueur sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,66 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,88 %,
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,39%.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le maintien des taux en vigueur pour l'année 2025,
- **Fixe** les taux d'imposition communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,66 %,
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39,88 %,
 - taxe d'habitation (TH) : 14,39 %.

2025-24 BUDGETS PRIMITIFS 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Il est présenté au conseil municipal les projets de budgets primitifs 2024 de la commune et des budgets annexes. L'assemblée délibérante sera par la suite invitée à délibérer à leur sujet. Les budgets proposés se résumant ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

35

BUDGET COMMUNE		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
11	Charges à caractère général	414 764.23 €
12	Charges de personnel	625 177.34 €
14	Atténuations de produits	315.00 €
023	Virement à la section d'investissement	549 487.43 €
42	Opérations d'ordre de transfert	8 725.45 €
65	Autres charges de gestion courante	84 779.09 €
66	Charges financières	6 837.77 €
67	Charges exceptionnelles	612.00 €
68	Dotation aux amortissements provisions	- €
Total des dépenses de fonctionnement		1 690 698.31 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	546 809.96 €
13	Atténuations des charges	20 201.95 €
042	Opérations d'ordre de transfert	- €
70	Produits des services	126 780.00 €
73	Impôts et taxes	148 332.00 €
731	Fiscalité locale	474 028.18 €
74	Dotations et participations	354 100.00 €
75	Autres produits de gestion courante	19 925.50 €
76	Produits financiers	520.72 €
77	Produits exceptionnels	- €
Total des recettes de fonctionnement		1 690 698.31 €

BUDGET COMMUNE		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	633 372.68 €
23	Immobilisations en cours	11 550.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	96 550.52 €
D041	Opérations patrimoniales	6 042.14 €
D001	Solde d'exéc. de la section d'invest. reporté	75 255.50 €
Total des dépenses d'investissement		862 770.84 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
001	Solde reporté	- €
021	Virt de la section de fonctionnement	549 487.43 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	8 725.45 €
R041	Virt de la section de fonctionnement	6 042.14 €
10	Dotations, fonds divers (dont affectation du résultat)	142 000.00 €
13	Subventions d'investissement	149 730.00 €
27	Autres Immobilisations financières	6 785.82 €
Total des recettes d'investissement		862 770.84 €

Par ailleurs la nomenclature comptable M57 utilisé par la commune permet d'apporter de la souplesse dans la gestion des crédits votés puisqu'elle permet à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition remplace le chapitre « Dépenses imprévues », supprimé dans la nomenclature M57, permettait de réaliser des virements de crédits sans délibération du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le taux de dépenses ouvertes au virement de crédits. Il est proposé de délibérer sur un taux de 7.5%.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

36

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	15 300.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 803.27 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 822.72 €
66	Charges financières	292.85 €
023	Virement à la section d'investissement	24 389.61 €
Total des dépenses de fonctionnement		71 608.45 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 445.07 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	65 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	163.38 €
Total des recettes de fonctionnement		71 608.45 €

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Dépenses de d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	3 835.32 €
20	Immobilisations Incorporelles	171 057.52 €
21	Immobilisation corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	2 516 121.61 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 445.07 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 852.46 €
Total des dépenses d'investissement		2 735 311.98 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
10	Apports Dotations et réserves	411 599.65 €
040	Opérations d'ordre entre section	20 822.72 €
13	Subventions investissement	578 500.00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	1 700 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	24 389.61 €
Total des recettes d'investissement		2 735 311.98 €

BUDGET ZAC :

37

BUDGET ZAC		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
11	Charges à caractère général	
12	Charges de personnel et frais assimilés	199.34 €
65	Charges de gestion courantes	991.62 €
67	Charges exceptionnelles	
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	199.34 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	7 079.91 €
Total des dépenses de fonctionnement		103 427.29 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
75	Autres produits de gestion courante	8 071.53 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	95 156.42 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	199.34 €
Total des recettes de fonctionnement		103 427.29 €

BUDGET ZAC		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
13	Subvention d'investissement	8 071.53 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	95 156.42 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	86 885.55 €
Total des dépenses d'investissement		190 113.50 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	95 156.42 €
40	Opération d'ordre de transfert entre section	94 957.08 €
Total des recettes d'investissement		190 113.50 €

BUDGET SPIC :

38

BUDGET SPIC		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 090.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	199.33 €
66	Charges financières	515.72 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 517.03 €
023	Virement à la section d'investissement	109.20 €
Total des dépenses de fonctionnement		8 431.28 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	931.28 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7 500.00 €
Total des recettes de fonctionnement		8 431.28 €

BUDGET SPIC		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	6 785.82 €
21	Immobilisations corporelles	1 564.94 €
Total des dépenses d'investissement		8 350.76 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 724.53 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 517.03 €
021	Virement de la section de fonctionnement	109.20 €
Total des recettes d'investissement		8 350.76 €

M VITEL, Mme GUILLEMAULT, M MOIRE indique qu'ils s'opposeront au vote du budget principal car il permet de financer le projet de centre bourg (logements et cellules commerciales). Considérant leur opposition à ce projet il apparaît cohérent de s'opposer au projet de budget qui le finance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (M MOIRE, M VITEL, Mme GUILLEMAUT):

- **Approuve** le budget primitif 2025 du budget principal
- **Autorise** M LE MAIRE à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2025 du budget assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2025 du budget ZAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2025 du budget SPIC.

La commission communication s'est réunie 10 février 2025 et a étudié l'opportunité de mettre en place une application mobile à destination de la population.

L'objectif de cette solution est de cibler les personnes n'ayant pas Facebook, mais un téléphone portable, envoyer des alertes, recevoir des notifications, créer un agenda, et obtenir un accès plus fluide aux informations du site internet.

Plusieurs devis ont été réalisés et les différentes applications ont été présentées à la commission.

La commission a retenue l'application INTRAMUROS considérant les intérêts suivant :

- Un onglet dédié aux actualités de la commune,
- Un onglet Services personnalisables (Signalement, Sondage, Boite à idées, Location des salles, localisation défibrillateurs, Association, entreprises, lien vers portail famille, Menu scolaire, etc),
- Un onglet Agenda pour les activités communales mais aussi pour les communs alentours disposant d'Intramuros (La Mézière, Saint Gondran, Chevaigné...),
- Un onglet Découvrir pour les activités, le tourisme,
- Pour les signalements faits par les usagers, un système de traitement peut renvoyer directement aux services techniques (l'alerte + suivi des demandes + réponse à l'usager une fois la demande traitée),
- Système de réservation des salles,
- Crédit de comptes contributeurs pour les associations ou commerçants, création de page vitrine + personnalisation, création d'événement et date à l'agenda par leurs propres moyens (avec modération),
- Les utilisateurs peuvent activer/désactiver les notifications et alertes, et choisir aussi parmi les associations,
- Outil statistique disponible,
- Back office (paramétrage) facile d'utilisation,
- Widget Intramuros sur le site internet pour éviter les doubles/triples saisies des actualités/agenda.

Tarif : 35 € HT/mois

Réduction : 3 mois offert(s) (-105 € HT)

336€ la 1ère année puis 504€

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la mise en place d'une application mobile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place d'une application mobile à destination de la population,
- **Approuve** la proposition de l'application INTRAMUROS présentée et validée par la commission communication,

- **Autorise M LE MAIRE** à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

40

2025-26 AMENAGEMENT DU CIMETIERE

La municipalité a mené une réflexion visant au réaménagement du cimetière, plusieurs société ont été consultées et leur offres analysées.

La mission vise à l'engazonnement d'une partie du cimetière, afin d'une part de faciliter son entretien et d'accroître l'esthétisme du lieu. Pour ce faire, un curage d'une partie des graviers présent dans les allées sera nécessaire, par la suite le gazon sera réalisé par pulvérisation d'une solution mélange d'eau de fibre de bois, d'engrais et de graine.

Par ailleurs, un cheminement piéton en sol pavé serait réalisé et la pose de bancs et de potelets signalétiques seront installés.

Ce projet, ainsi que les différents devis ont été présentés à la commission aménagement le 25 février, qui a retenue l'offre de la société VALLOIS pour un montant de 33 766.31€TTC.

Il est présenté à l'assemblée délibérante, l'avis de la commission ainsi que l'offre retenue. Le conseil municipal sera alors invité à délibérer au sujet de la réalisation de ce projet et à retenir la société qui se chargera de cet aménagement.

M VITEL indique que M MOIRE fait savoir qu'il s'oppose au projet considérant le montant très important.

M BOURNONVILLE reconnaît que le montant est important mais que le lieu l'est également. Par ailleurs, ces aménagements permettront aux agents de gagner du temps d'entretien. Il s'agit de ne pas abandonner le lieu et le valoriser. La végétalisation du cimetière a également une valeur écologique.

Mme RENOUARD souhaite savoir quand les travaux débuteront.

M BOUREL indique que le début de chantier est prévu au mois de septembre afin de favoriser la poussée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (M MOIRE, M VITEL, Mme GUILLEMAUT):

- **Approuve** le devis de la société VALLOIS pour un montant de 33 766.31€ TTC,
- **Autorise M LE MAIRE** à signer le devis.

2025-27 SUBVENTION COMICE AGRICOLE 2025

41

La prochaine édition du comice agricole devrait avoir lieu en septembre 2026. Le budget nécessaire à son financement est estimé à 65 000€. Le comice sollicite ainsi les conseils municipaux du canton afin de les soutenir dans cette organisation. Ainsi la commune a été destinatrice d'une demande de subvention du comice agricole.

La subvention demandée s'élève à 0.47€ par habitant soit un montant de 640.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 640.00€ au comice agricole.

2025-28 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025

Après examen des demandes de subventions reçues en mairie au titre de l'année 2025 par la commission « Associations et Culture », les résultats de cette étude seront présentés au conseil municipal qui sera invité à se prononcer à leur sujet.

ASSOCIATIONS	DEMANDE	AVIS DE LA COMMISSION
AICA	700.00 €	700.00 €
ACPG CATM	300.00 €	300.00 €
Club de l'amitié	450.00 €	450.00 €
Poire et grelinettes	600.00 €	600.00 €
Les Korrigans	1 200.00 €	1 200.00 €
Saint-Médard de France	500.00 €	500.00 €
USEP	400.00 €	400.00 €
ASPHALTE	900.00 €	150.00 €
Saint Médard Tennis de Table	700.00 €	700.00 €
Illet Basket	700.00 €	250.00 €
HEREDITAS MEDARDI	200.00 €	200.00 €
Comité de fêtes	2 200.00 €	2 200.00 €
La Caboche	1 800.00 €	400.00 €
Drones	- €	- €
La troupe se m'Art	- €	- €
La chapelle Saint-Anne	- €	- €
KORASON	- €	- €
Amical Laique	- €	- €
Saint Méd'art	- €	- €
	10 650.00 €	8 050.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 700€ à l'association AICA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 300€ à l'association ACPG CATM.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 450€ à l'association Club de l'amitié.

42

Madame GUILLEMAUT quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part aux discussions et au vote relatif à l'association Poire et Grelinettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix POUR 1 ABSTENTION (Mme RENOUARD) :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 600€ à l'association Poire et Grelinettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 1200€ à l'association Les Korrigans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 500€ à l'association Saint-Médard de France 35.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 400€ à l'association USEP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 150€ à l'association Asphalte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 700€ à l'association Saint-Médard Tennis de table.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 250€ à l'association Illet Basket.

Madame DETOC et Monsieur LE HEGARAT quitte la salle du conseil municipal et ne prennent pas part aux discussions et au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 200€ à l'association HEREDITAS MEDARDI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 2200€ à l'association Comité des fêtes.

M LE MAIRE indique que la municipalité soutien l'association La Caboche et leur action notamment par la mise à disposition à titre gratuite de l'espace public, la mise en place de barrières, ainsi que le bénéfice de la terrasse à titre gratuit. Cependant, il s'agit d'une activité économique, un commerce.

M LE MAIRE rappelle que les bénéfices de l'association participeront aux remboursements des emprunts personnels contractés par certains membres de l'association (Il rappelle un mail reçu de Mme Anne Sophie Lainnemé). Il est inconcevable que de l'argent public puisse y participer.

M LE MAIRE indique cependant que des dispositifs existent afin de soutenir les commerces tels que le « Pass Commerce ». La municipalité ne peut aider à l'investissement d'un commerce.

Aussi il s'agira d'une subvention unique, exceptionnelle, pour aider l'association à reprendre et organiser la fête de la musique.

Par ailleurs, le week-end de la fête de la musique, les salles communales seront mises à disposition à titre gratuit et les recettes seront l'exclusivité de l'association La Caboche.

43

M LE MAIRE rappelle enfin que l'association avait indiqué que jamais elle ne demanderait de subvention communale, aussi il est surpris de cette demande et du montant (1 800.00€)

Le conseil municipal est informé que M MOIRE ne prend part au vote des subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme RENOARD, Mme GUIBAUDET, Mme GUILLEMAUT) :

➤ **Approuve** l'attribution d'une subvention de 400€ à l'association La Caboche.

DEVIS SIGNES :

- Entreprise : VALLOIS

Objet : Remise en état des espaces verts du Lotissement du Pré du Four

Montant : 10 715.93€ TTC

- Entreprise : ATELIER LE MEE

Objet : Drapeaux

Montant : 504.01€ TTC

- Entreprise : HAKO

Objet : Entretien tondeuse autoportée

Montant : 986.33€ TTC

- Entreprise : HAKO

Objet : Entretien tondeuse

Montant : 402.52€ TTC

- Entreprise : IPAC CONSEIL

Objet : Mission SPS Station d'épuration

- Entreprise : ALPES CONTROLES

Objet : Mission CT Station d'épuration

Montant : 9 888.00€ TTC

La date du prochain conseil municipal est fixée au 09 avril 2025.

Fin du conseil municipal : 22h43.